

BIENVENUE

Livret stagiaires - rentrée 2021



SNEP-FSU
Versailles



Adresse

SNEP-FSU Versailles
Maison des syndicats
24 rue Jean Jaures
78190 TRAPPES

Contacts

SNEP-FSU Versailles
01.30.51.79.58
s3-versailles@snepfusu.net
Secteur Stagiaires
Axel Bony : 07.77.79.28.06
axel.bony@snepfusu.net

Site

snepfusu-versailles.net

Tu entres dans la dernière ligne droite d'un parcours qui a pu se révéler long et difficile, compte tenu notamment des places disponibles en formation et du faible nombre de postes ouverts aux concours. Nous commençons logiquement par t'adresser toutes nos félicitations pour être parvenu-e jusqu'à ce stade. Cette année scolaire s'annonce décisive car plusieurs exigences sont à remplir : exigence institutionnelle pour les lauréats des concours en vue de la titularisation, exigence pédagogique auprès d'un des trois pôles de l'INSPÉ Versailles pour la validation du Master. Par ailleurs, préparation du CAPEPS en pratique accompagnée en tiers-temps pour les étudiants en Master "réno-vé", et statut de contractuel alternant en responsabilité devant élèves pour certain-es. Les incertitudes liées au contexte sanitaire s'ajoutent à cette situation confuse et problématique à plusieurs égards, et laissent envisager une entrée dans le métier particulièrement complexe. Les militant-es du SNEP-FSU Versailles et des sections départementales seront présent-es lors des deux journées de pré-rentrée (institutionnelle et pédagogique), et resteront mobilisé-es à tes côtés pendant cette année de stage si particulière. À bientôt donc, bienvenue dans le métier, et dans la grande famille de l'EPS !



Axel Bony
Secteur stagiaire



Bruno Maréchal
Co-secrétaire académique



Jean Fayemendi
Secteur juridique

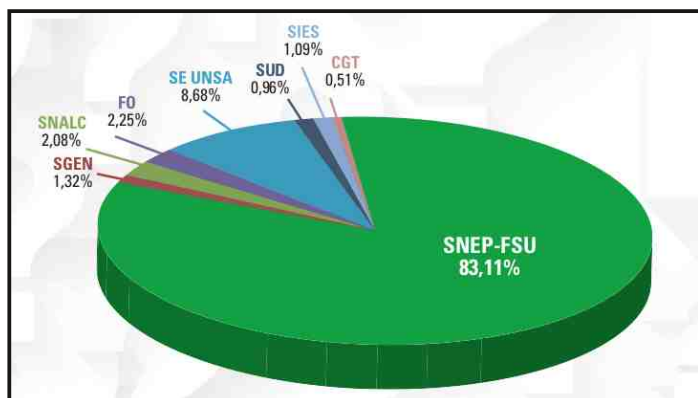


ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Le SNEP-FSU

Un acteur de poids, au service de l'EPS

Une représentativité incomparable de la profession



Résultats des élections professionnelles 2018 pour les professeurs d'EPS

En pourcentage des suffrages exprimés

Fonctionnement du SNEP-FSU

Le SNEP-FSU est un syndicat national, organisé aux niveaux départemental, académique et national.

Dans l'académie de Versailles, le SNEP-FSU compte une section académique, répartie en différents secteurs : stagiaires, sport scolaire, pédagogie, personnels, équipements, communication.

Chaque département de l'académie (Essonne, Hauts de Seine, Val d'Oise, Yvelines) compte également une section SNEP-FSU. Les militant-es des départements participent au fonctionnement de la section académique.

Des collègues engagé-es

Le SNEP-FSU, c'est avant tout des militant-es, professeur-es d'EPS ou de sport, engagée-es pour leur discipline, leurs métiers et le service public, et exerçant en établissement dans la grande majorité des cas. Le SNEP-FSU peut également compter sur l'activité de ses retraité-es militant-es.

Métier et pédagogie

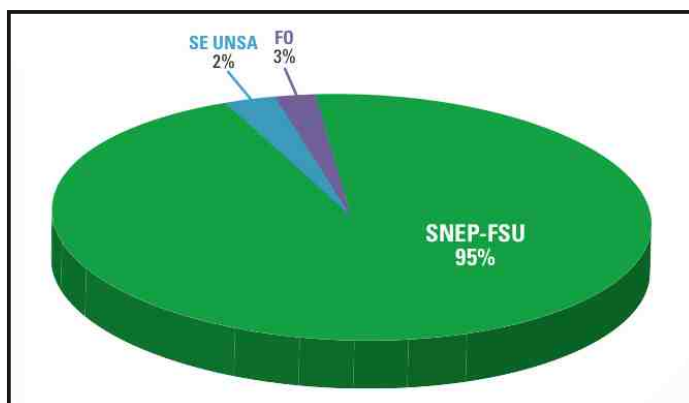
Le SNEP-FSU est engagé pour les personnels et sur les conditions d'exercice des métiers qu'il représente. Seul syndicat disciplinaire, il nourrit également de nombreuses réflexions et propositions sur la discipline EPS et le système éducatif.

Instances

Fort de sa représentativité et de sa proximité avec les autres syndicats de la FSU, le SNEP-FSU fait entendre ses exigences, son ambition et sa vision dans les nombreuses instances où il siège.

Temps forts

Les stages de formation syndicale, y compris pédagogiques, les colloques, les soirées débat, et autres événements organisés par le SNEP-FSU sont autant de respirations permettant de se questionner et d'évoluer dans son approche du métier et de la discipline EPS.



Résultats des élections aux CAP académiques pour les professeurs et CE EPS

En pourcentage des suffrages exprimés

Le Centre EPS & Société

Association loi 1901, créée par le SNEP-FSU mais au fonctionnement indépendant, le Centre EPS & Société se donne pour mission de réactiver la parole et nourrir le débat, sur l'EPS et toutes ses résonances dans la société. La revue Contre-Pied, que le SNEP-FSU fait parvenir à l'ensemble de ses syndiqué-es, en est un exemple parlant. Le hors série EPS & Culturalisme, paru en 2018, est un ouvrage majeur, qui pourra constituer une base de réflexion riche et solide, tant dans la formation et l'entrée dans le métier que tout au long de la carrière. De nombreuses autres ressources sont à découvrir en ligne sur epsetsociete.fr.

Se syndiquer

A quoi ça sert et comment est utilisée ma cotisation ?

Être informé-e

Les différentes publications du SNEP-FSU permettent de rester informé-e sur l'actualité éducative, les questions pédagogiques, de formation, et de carrière (avancement, mutations, congés).

Pouvoir être accompagné-e

Le syndicat aide et conseille les collègues dans leurs démarches, pour tenter de résoudre des problèmes liés au quotidien du métier (problèmes avec la hiérarchie, administratifs).

Garder son indépendance

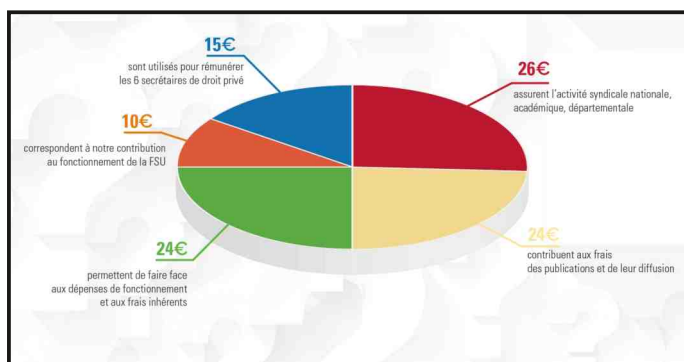
Ce sont les syndiqué-es qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances où il intervient. Être syndiqué-e, c'est avant tout permettre l'avancée des conditions de notre métier, tout en gardant son indépendance, et en renforçant sa professionnalité !

Faire vivre des droits essentiels

Heures mensuelles d'information syndicale, droit à la formation syndicale (stages) jusqu'à 12 jours par année scolaire, et bien sûr respect des textes législatifs en vigueur : se syndiquer, c'est défendre ces droits qui doivent pouvoir s'appliquer à toutes et tous, syndiqué-es ou non.

Et droit à la discrétion

Rien n'oblige à révéler à l'administration son engagement syndical. C'est un choix à la discrétion de chacun-e.



Sur 100 € de cotisation versée au SNEP-FSU

26€ Assurent l'activité syndicale nationale, académique, départementale (réunions, stages, audiences, instances, contentieux (dont le paiement des avocat-es du SNEP-FSU).

24€ Contribuent aux frais des publications et de leur diffusion (bulletins, mémentos, etc...).

25€ Permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais inhérents aux locaux des sections nationale, académiques et départementales.

10€ Correspondent à notre contribution au fonctionnement de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) dont le SNEP est membre.

15€ Sont utilisés pour rémunérer les 6 secrétaires de droit privé qui contribuent au fonctionnement du syndicat et des différents secteurs auxquels ils ou elles sont rattaché-es.

Le coût réel de la cotisation syndicale pour un-e adhérent-e* correspond à 34% du montant de la cotisation qu'il verse au SNEP-FSU grâce au crédit d'impôt (66% du montant de la cotisation) dans la limite de 1% du revenu brut.

*Qui opte pour la déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels lors de sa déclaration de revenus (impôts). NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas : le montant de la cotisation est inclus dans les frais réels.



Je renvoie ma fiche à SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS
ou au responsable départemental (ou académique) de mon établissement d'exercice

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation													
	Nom			Nom :													
	Nom de jeune fille			Adresse complète :													
	Prénom			Mode de recrutement													
	Adresse complète			<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Professeur EPS stagiaire</th> <th>Agrégé EPS stagiaire</th> </tr> <tr> <td>CAPEPS externe</td> <td>Détachement</td> <td>Agrégation externe</td> </tr> <tr> <td>CAPEPS interne</td> <td>Liste d'Aptitude</td> <td>Agrégation interne</td> </tr> <tr> <td>Renouvellement</td> <td>Prolongation</td> <td></td> </tr> </table>		Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire	CAPEPS externe	Détachement	Agrégation externe	CAPEPS interne	Liste d'Aptitude	Agrégation interne	Renouvellement	Prolongation	
	Professeur EPS stagiaire			Agrégé EPS stagiaire													
	CAPEPS externe	Détachement		Agrégation externe													
CAPEPS interne	Liste d'Aptitude	Agrégation interne															
Renouvellement	Prolongation																
Mail																	
Téléphone fixe																	
Téléphone portable																	
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique		Envoi du bulletin FSU ("POUR") ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.												
	☐ Version électronique		☐ Version électronique		Date et signature												
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale																

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022 STAGIAIRES

Crédit d'impôt :
adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS STAGIAIRE	Agrégé(e)** EPS STAGIAIRE
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	100 €	110 €
Crédit d'impôts.	66 €	73 €
Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.	34 €	37 €
Soit, par semaine. *	0,65	0,72

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centimes le plus proche.

** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT  Single Euro Payments Area	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent ☒	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI →	